



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARCS EOLIENS EN MER

CENTRE MANCHE



ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION

sur les expertises menées
de septembre 2021 à mai 2022
dans le cadre de l'état initial

Septembre 2022

Le projet éolien en mer au large de la Normandie a fait l'objet d'un débat public en 2019-2020 et au travers de sa décision du 4 décembre 2020, il a été décidé par l'Etat de poursuivre le projet de parc éolien sur une zone de 500 km² située en zone Centre Manche (Figure 1 : carte annexe à la décision de décembre 2019).

La procédure d'autorisation pour la construction d'un projet de parc éolien en mer et de son raccordement nécessite la production d'une étude d'impact nécessaire aux demandes d'autorisation.

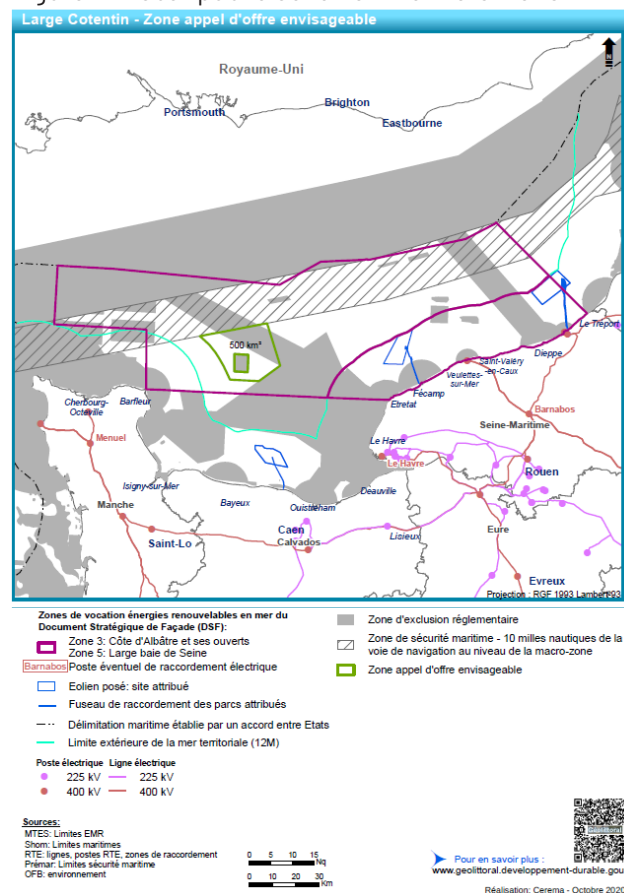
Un premier marché public a été notifié le 28 juin 2021 afin de permettre la réalisation de mesures in situ (mammifères marins, oiseaux, chauve-souris, grands poissons pélagiques, tortues marines et bruit sous-marin). C'est le groupement Biotope – Quiet Oceans qui a été retenu pour réaliser cet état initial.

Les études du milieu marin vont être menées sur une durée d'environ deux ans et comportent un certain nombre d'expertises détaillées dans la partie 1 ; la partie 2 détaille plus précisément les premiers résultats des campagnes visuelles nautiques et aériennes entre septembre 2021 et mai 2022 sur les compartiments avifaune (oiseaux) et mammifères marins.

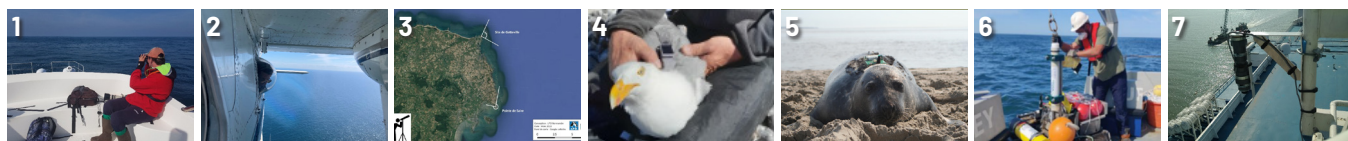
Retrouver le rapport détaillé à cette adresse :

<https://www.eoliennesenmer.fr/node/273>

Figure 1 : Débat public éolien en mer 2019-2020



1. Expertises mises en oeuvre pour la collecte de données en milieu marin



- Expertises visuelles par bateau d'une durée de 2 jours toutes les 6 semaines à l'intérieur de l'ensemble de la zone d'étude du futur parc éolien (Illustration 1) ;
- Expertises visuelles par avion réalisées 1 fois par mois au sein d'une zone tampon de 20 km autour de la zone de projet (Illustration 2) ;
- 4 expertises aériennes digitales menées dans le cadre du projet OWFSOMM en collaboration avec France Energie Marine (inter-calibration entre les expertises aériennes visuelles et digitales haute altitude) ;
- Observations depuis la côte tous les 15 jours (depuis le site de Gatteville et la pointe de Saire) – LPO Normandie (Illustration 3) ;
- Suivis télémétriques sur goélands argentés (GONm, Illustration 4) et sur phoques gris (Université de la Rochelle/ CNRS, Illustration 5) (identification des zones d'alimentation et suivi de l'évolution de la fréquentation de ces zones au cours d'un cycle annuel) ;
- Expertises par acoustique sous-marine passive (caractérisation des bruits sous-marins et de la fréquentation des zones immédiates et éloignées par les cétacés) (Illustration 6) ;
- Collecte de données sur les chiroptères en mer, via l'utilisation de bateaux de transports de passagers (Illustration 7).

2. Résultats des campagnes visuelles nautiques et aériennes (septembre 2021 - mai 2022) sur les compartiments avifaune et mammifères marins

2.1 CALENDRIER DES EXPERTISES RÉALISÉES

Type d'expertise	2021				2022				
	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai
Bateau	21-22/09	X	10-11/11	15-16/12	21-22/01	X	23/03	X	4-5/05
Avion	X	11/10	8/11	X	11 et 24/01	X	3 et 15/03	20/04	18/05

Mois	Nb sessions	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai
Période biologique		Automne			Hiver		Printemps			
Expertise nautique visuelle	6	1		1	1	1		1		1
Expertise aérienne visuelle	8		1	1		2		2	1	1
Total par mois		1	1	2	1	3		3	1	2
Total par saison		4			4		6			

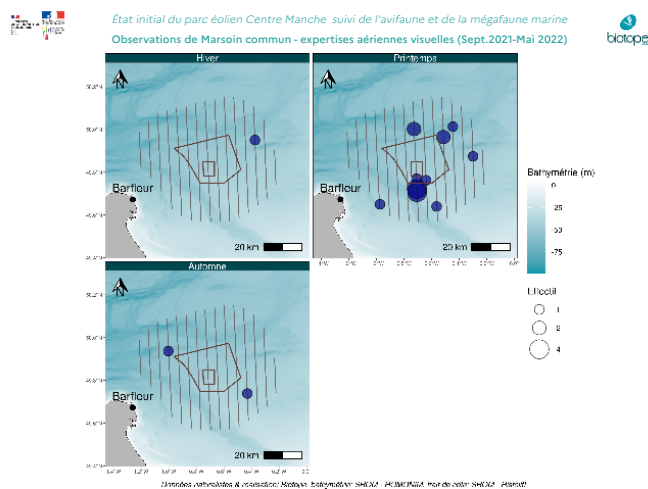
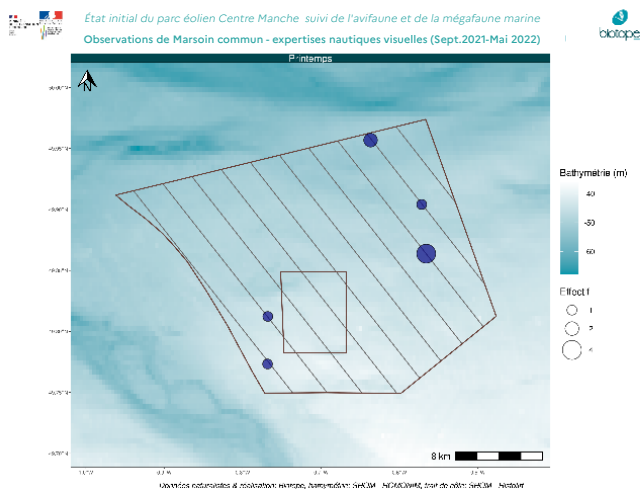
2.2 RÉSULTATS POUR LES MAMMIFÈRES MARINS

Quelques groupes de mammifères marins ont été observés, principalement des cétacés tels que le Grand Dauphin, le Dauphin commun et le Marsouin commun.



Dauphin commun

Ci-dessous en exemple, la distribution spatiale et temporelle des individus de Marsouin commun observés par bateau en mars et en mai (figure de gauche, 9 individus au total) et par avion d'octobre à mai (figure de droite, 22 individus au total).

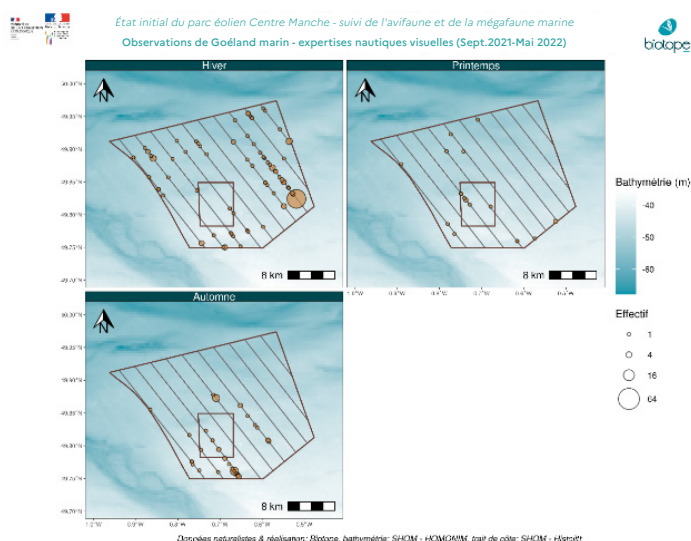


2.3 RÉSULTATS POUR L'AVIFAUNE

Pour l'avifaune, les espèces les plus observées sont des espèces marines et pélagiques telles que le Fou de Bassan, le Goéland marin, la Mouette tridactyle et les alcidés (Pingouin torda et Guillemot de Troil). Les autres groupes d'espèces (exemple : anatidés, limicoles, passereaux) ont été observés ponctuellement et les individus étaient en transit dans l'aire d'étude.

Parmi les espèces rencontrées sur la zone d'étude, le Goéland marin a été observé en vol entre 0 et 80 m d'altitude avec une majorité d'individus volant entre

5 et 10 m et entre 30 et 50 m de hauteur. La moitié des Mouettes tridactyles ont été observées en vol entre 5 et 10 m d'altitude et la hauteur maximale pour l'ensemble des individus observés est de 40 m. La majorité des Fous de Bassan quant à eux volent à moins de 20 m d'altitude dans l'aire d'étude, avec plus de 40% des individus observés en vol entre la surface de l'eau et 2 m de hauteur. Enfin, plus de 80% des Pingouins torda et des Guillemots de Troil ont été observés volant à très basse altitude, entre 0 et 2 m de hauteur. De façon plus générale, les alcidés n'ont pas été observés volant à plus de 10 m d'altitude.



Quelques exemples :

De septembre 2021 à mai 2022, le **Goéland marin** est l'espèce de goéland la plus fréquemment observée en bateau avec 200 individus comptabilisés. L'espèce a été observée lors de chaque campagne sauf en mai. Les individus exploitent l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée, cependant on observe des variations de la distribution des individus en fonction des saisons.



Goéland marin

Le **Fou de Bassan** est l'espèce comptabilisant le nombre d'individus le plus élevé. Il a été observé lors de chaque campagne en bateau et avion. Au total, par bateau, 1 344 individus ont été comptabilisés (avec un pic d'individus au mois de janvier, n=687 individus), et par avion 4 381 individus ont été identifiés sur les 8 campagnes aériennes effectuées (87% de ces individus ont été observés en janvier et en mars 2022). Les individus utilisent l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée et éloignée sans distribution préférentielle particulière en fonction des saisons. Ces résultats sont cohérents avec ce qui est connu de l'espèce, à savoir une présence en Manche tout au long de l'année et des effectifs plus élevés d'octobre à janvier.



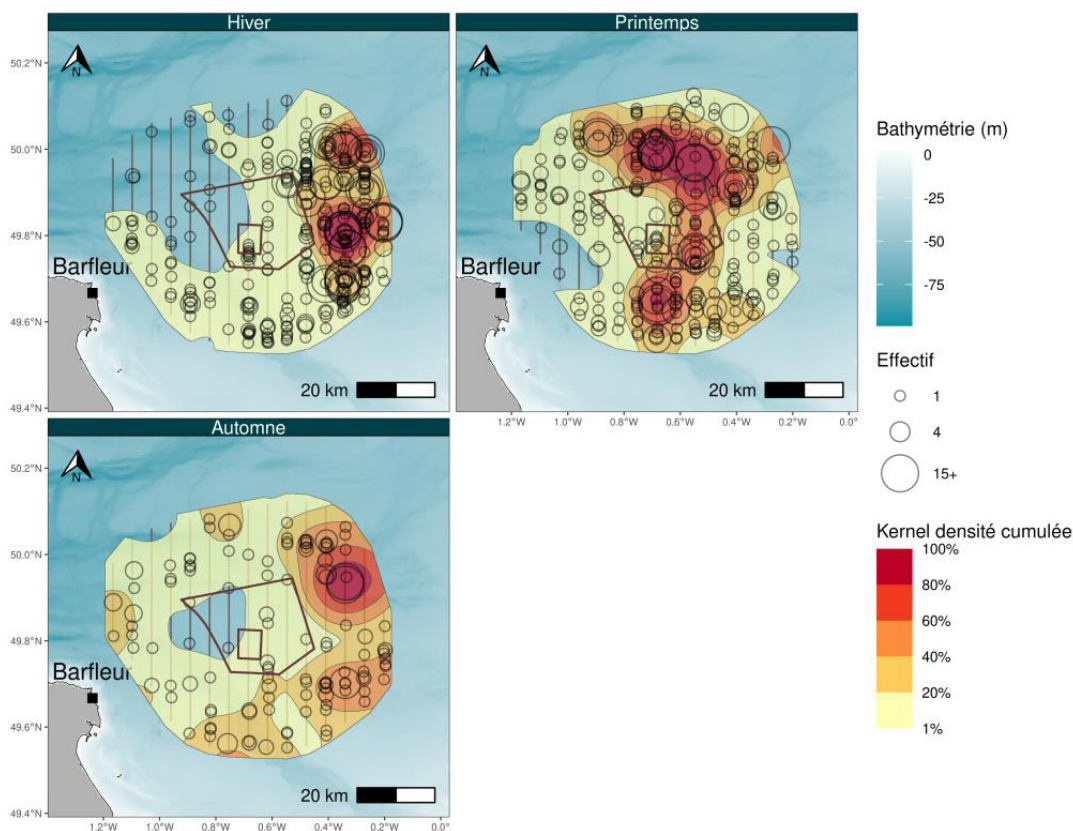
Fou de Bassan

Une grande partie des individus observés en Centre Manche proviendraient des colonies de l'île d'Aurigny (île Anglo-Normande, environ 6,000 couples recensés en 2015) et de l'île de Rouzic sur l'archipel des Sept-Îles dans les Côtes-d'Armor (environ 19,000 couples recensés en 2017).



État initial du parc éolien Centre Manche - suivi de l'avifaune et de la mégafaune marine

Observations de Fou de Bassan - Noyaux de densité - expertises aériennes visuelles (Sept.2021-Mai 2022)



Crédit photos :

Biotopé - GONm - Yann Planque, Cécile Vincent - Quiet Oceans



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*